Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 017-211704341-20240314-2024_04_01-DE

SURGÈRES la ville

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 13 mars 2024

Nombre de membres
- en exercice : 29
- présents : 23
- votants : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la salle du Conseil communautaire, à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.
Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Nicolas JOYET, Madame Pascale GRIS, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H, Monsieur Laurent ROUFFET, Madame Sylvie PLAIRE,, Madame Frédérique RAGOT, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Gérard FABRE, Monsieur Daniel TARDET, Madame Nadine GIRARD, Madame Marie-Laure VANDERHAEGHEN, Monsieur Dominique SIMETIERE, Madame Gaëlle JOURDAIN, Madame Émilie GIRAUD, Monsieur Kévin BAYNAUD, Monsieur Younes BIAR, Madame Rozenn PETOT, Monsieur Thomas GODEAU, Monsieur Didier TOUVRON, Madame Nathalie PIATTO
Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GRENON.
Étaient absents représentés : Madame Peggy NOLLET qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ, Madame Élodie SUTRA qui a donné pouvoir à Madame Frédérique RAGOT, Madame Claudie PILLET qui a donné pouvoir à Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Stéphane AUGÉ qui a donné pouvoir à Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Arnaud PECQUEUR qui a donné pouvoir à Monsieur Nicolas JOYET Monsieur Philippe LACAN qui a donné pouvoir a Madame Marie-Joëlle LOZAC'H
Étaient absents et non excusés : Monsieur Alcide BORDE
Étaient également présents : Monsieur Grégoire LETHUILLIER, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Stéphanie BAZIREAU, Responsable du service Citoyenneté, Marie-Pierre BLÉGER, du service Citoyenneté.
Convocation envoyée le : 7 mars 2024 - **Affichage en Mairie le** : 7 mars 2024

2024.04.01 – APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS ACTEE

Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Adjoint au Maire chargé des Bâtiments, informe l'Assemblée du courriel du SDEER, daté du 8 février 2024, proposant une convention de prestation de services, en lien avec la candidature au « Fonds CHENE » porté par le programme national ACTEE, et visant à financer les audits énergétiques sur les bâtiments publics.

Il précise que le Syndicat Départemental d'Electrification et Equipement Rural pour la Charente-Maritime (SDEER) propose en effet d'accompagner ses communes adhérentes dans leurs projets de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.

Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU note que la candidature du SDEER ayant été retenue pour bénéficier du « Fonds CHENE », ce dernier a ensuite conclu, après procédure de mise en concurrence réglementaire, un ensemble de marchés de prestations de services. Ainsi les outils mis à disposition de la Commune, au travers de cette convention, pourront porter notamment sur :

- Les audits énergétiques bâtiments
- Les études de faisabilité
- La maîtrise d'œuvre
- L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- …

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 017-211704341-20240314-2024_04_01-DE

Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU note que :

- L'adhésion à la convention est gratuite pour la Commune.
- Au moment de la survenance du besoin, la Commune sollicitera la ou les prestations auprès du SDEER qui chiffrera le coût de la ou des mission(s) au vu des conditions financières annexées à la convention et cadrées par les divers marchés conclus. Si le SDEER bénéficie d'un programme d'aide (ADEME, REGION, CEE…) pour la ou les prestation(s) commandée(s), la Commune en sera informée et une minoration du coût chiffré sera directement appliquée à la facturation.
- Les modalités de recours aux prestations de services sont décrites dans la convention et ses annexes, telles qu'approuvées par délibération du Comité syndical du SDEER en date du 3 avril 2023,

Le projet de convention, a été mis à disposition de l'ensemble des Membres du Conseil Municipal en Mairie.

Ces explications entendues, **Madame Le Maire**, Présidente de séance, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

À l'unanimité des suffrages exprimés,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Décide d'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural pour la prestation de services pour la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- Autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
En Mairie, le 14 mars 2024,
Pour le Maire et par délégation,
Le 1er Adjoint,

Nicolas JOYET.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de la date de son dépôt au contrôle de légalité ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr